

CA DO CHÈQUE, la solution idéale pour valoriser et fidéliser vos collaborateurs

Le **CA DO CHÈQUE** de la Caisse d'Épargne vous permet de récompenser et fidéliser vos collaborateurs dans un cadre fiscal et social très avantageux.

LES

- Un régime social et fiscal particulièrement attractif pour l'employeur et les salariés.
- Une solution sur-mesure:
 - Vous choisissez le montant de vos chèques parmi les 6 montants prédéfinis (10, 15, 17, 20, 30 et 50 €) et une valeur libre comprise entre 10 € et 50 € sans valeur décimale,
 - Vous pouvez personnaliser vos CA DO CHÈQUE au nom de vos collaborateurs et/ou avec un message particulier.
- Un réseau d'enseignes partenaires qualitatif et très étendu: plus de 100 enseignes et 13 000 points de ventes.

▣ LE PRODUIT

CA DO CHÈQUE est un chèque cadeau multi-enseignes qui vous permet de motiver et valoriser vos collaborateurs lors d'événements importants.

Éligibilité

CA DO CHÈQUE peut être mis en place par toute entreprise, quel que soit le nombre de ses salariés.

Fonctionnement

- Vous choisissez le montant des CA DO CHÈQUE qui peut être compris entre 10 et 50 €,
- Vous passez votre commande et êtes livrés par colis sécurisé dans un délai moyen de 3 à 5 jours ouvrés,
- Vous pouvez offrir le CA DO CHÈQUE toute l'année et particulièrement dans le cadre des événements définis par la circulaire de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS),
- La validité du CA DO CHÈQUE est de 12 mois.

Zoom sur les événements ACOSS:

- Rentrée scolaire,
- Noël des salariés/Noël des enfants,
- Naissance,
- Mariage, PACS,
- Départ à la retraite,
- Fête des mères/Fête des pères,
- Sainte-Catherine/Saint-Nicolas.



▣ CONDITIONS SOCIALES ET FISCALES

Pour l'entreprise

Le montant pris en charge est:

- Exonéré⁽¹⁾ de charges sociales dès lors qu'il n'excède pas 147 € par an et par salarié pour 2011 à l'occasion de chacun des «événements ACOSS» (5 % du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale)⁽²⁾,
- Déductible du bénéfice imposable.

Pour le salarié

Le montant perçu par le salarié est exonéré:

- De cotisations sociales, CSG et CRDS⁽¹⁾,
- D'impôt sur le revenu⁽³⁾.

(1) **ATTENTION:** en application des dispositions de la circulaire ACOSS n° 96-94 du 3 décembre 1996, de la circulaire ACOSS n° 2010-011 du 21/01/2010, des conditions générales prévues par l'instruction ministérielle du 17 avril 1985. Il est rappelé qu'une distribution massive de chèques cadeaux à l'ensemble du personnel en dehors de tout événement entraîne un risque de requalification en prime (en raison du lien direct apparent avec l'activité) et la perte consécutive du régime de faveur. En outre, certaines URSSAF ont une interprétation restrictive de la distribution réalisée directement par l'employeur qui se substitue au comité d'entreprise dans le cadre des œuvres sociales. Dès lors, en présence d'un comité d'entreprise, il apparaît plus prudent de privilégier la distribution par le comité d'entreprise à la distribution directe par l'employeur, y compris si la distribution est réalisée à l'occasion d'un événement ACOSS. (2) Sous réserve du respect de la réglementation en vigueur. (3) Dans les conditions précisées par l'instruction fiscale 5F-4-10 du 15 janvier 2010.

N'oubliez pas que vous pouvez également utiliser le CA DO CHÈQUE comme dotation dans le cadre d'opérations marketing et commerciales telles que:

- les concours et challenges commerciaux,
- la fidélisation,
- le recrutement de nouveaux clients,
- les parrainages,
- le lancement de nouveaux produits,
- les campagnes promotionnelles,

dans des conditions fiscales particulières.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter notre Direction des Relations et Services Clients au 0 820 20 20 01 (0,09 €TTC/min).

N'oubliez pas que vous pouvez également utiliser le CA DO CHÈQUE comme dotation dans le cadre d'opérations marketing et commerciales telles que:

- les concours et challenges commerciaux,
- la fidélisation,
- le recrutement de nouveaux clients,
- les parrainages,
- le lancement de nouveaux produits,
- les campagnes promotionnelles,

dans des conditions fiscales particulières.

CA DO CHÈQUE est un produit de TITRES CADEAUX, société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros – 445 061 351 RCS PARIS – N° TVA Intracommunautaire: FR17445061351 – Siège social: 115, rue de Sèvres – 75275 Paris Cedex 06.

Document non contractuel publié le 23/12/2010



CAISSE D'ÉPARGNE